# Les sociétés

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **6 (1967-1968)**

Heft 25

PDF erstellt am: **20.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# 1968 VACANCES EN SUISSE, organisées par PRO JUVENTUTE

## Avis aux Parents

Comme les années précédentes, notre société se charge de prendre les inscriptions et d'organiser le convoi. Les places gratuites sont réservées avant tout aux enfants de familles totalement dépourvues de ressources (garçons et filles de 7 à 15 ans, années de naissance 1953 à 1961).

Le nombre de places gratuites réservées à notre Colonie étant limité, nous ne pourrons enregistrer les demandes de placement qu'à titre provisoire, sans engagement. REPONDEZ AU PLUS TOT, C'EST DANS VOTRE INTERET.

Pour les enfants invités, le nombre est illimité. Aussi, nous espérons qu'un bon nombre d'entre eux seront invités par des parents ou des amis et pourront bénéficier de l'organisation de notre convoi. Tous voyagent sous la garde de convoyeuses et les uns comme les autres seront conduits aussi près que possible de leur lieu de séjour.

Les formulaires d'inscription pourront être demandés à **Madame Ernest WAHL, 644, chaussée Romaine, à Strombeek-Bever** (tél. 78.52.27). Le **délai extrême** pour les inscriptions est fixé au **15 mars 1968.** Il ne sera pas adressé d'autre appel que celui-ci. Le montant des frais de voyage Bruxelles-Bâle et retour sera versé avant le départ de Bruxelles. Nous examinerons avec bienveillance toute demande de réduction de ces frais. Les enfants de parents nécessiteux bénéficieront de la gratuité.

**Départ : début juillet 1968. Retour : début septembre 1968.**

Nous vous conseillons de répondre d'urgence à cette offre, afin qu'elle puisse être prise en considération. **Aucune demande ne pourra être acceptée après le 15 mars.**

N.B. Correspondance à adresser exclusivement à Mme Wahl à l'adresse ci-dessus.

Société Philhelvétique.

---

bourg-Limpertsberg, avec la participation de 22 pays dont la Suisse. De notre pays, des poupées artistiques, des boîtes à musique, des jouets en bois, des films de Pro Helvetia, des livres de Carrigiet, entre autres, furent particulièrement remarqués par les visiteurs de cette exposition qui, placée sous le patronat du Ministère de la Famille, de la Jeunesse et du Ministère de l'Education Nationale, à Luxembourg, a obtenu un grand succès.

Un grand « Bazar International » a lieu chaque année à Luxembourg depuis 1960. Le dernier en date, s'est tenu au Foyer Européen le 25 novembre 1967, sous le Haut Patronage de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte. Parmi les 17 nations représentées, figurait la Suisse avec un stand décoré par l'Office National Suisse du Tourisme, à Bruxelles, installé par un comité de dames du Cercle Suisse, en collaboration avec le Consulat. Dans ce « shopping » autour du monde, des jouets, spécialités de notre pays ou objets confectionnés par des compatriotes pouvaient être achetés au stand suisse. La majeure partie du bénéfice de cette œuvre a été répartie entre le « village d'enfants orphelins du Grand-Duché de Luxembourg » et « Terre des hommes » à Genève, en faveur d'enfants du Vietnam.

Conformément à la tradition, le Cercle Suisse de Luxembourg, assisté d'un groupe de dames et du Consulat, organise chaque année une fête de Noël destinée à nos enfants, leurs parents et amis. Cette joyeuse manifestation a eu lieu le dimanche 17 décembre 1967 au Casino de Luxembourg-Bonnevoie.

Une soirée dansante de la colonie est prévue pour le mois de février.

Le 9 novembre 1967, M. Philippe Zutter, nouvel Ambassadeur de Suisse, à Bruxelles, a remis ses lettres de créances à son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg. A cette occasion, M. le Consul a organisé, à son domicile, un cocktail en l'honneur de M. l'Ambassadeur et Mme Zutter, qui étaient accompagnés de M. Jean Richard, Conseiller d'Ambassade, chargé des questions économiques auprès de notre représentant diplomatique en Belgique. Les principales personnalités luxembourgeoises étaient présentes à cette brillante réception.

## LES SOCIETES

### L'UNION CHORALE SUISSE
**1913-1967.**

Deux dates, une, **« 1913 » Création** de « La Chorale », **« 1967 » voit la fin** de cette société.

Faute d'un effectif suffisant il n'est hélas plus possible de se présenter en public, malgré tous nos efforts déployés pour recruter au sein d'une communauté suisse de 2.500 personnes, au moins **25 chanteurs.** Ce n'était pas trop demander, le résultat de nos démarches est nettement défavorable, donc la Chorale sera **mise en veilleuse** pour un temps indéterminé. Tous les chanteurs sont à féliciter pour leur attachement à la Société, et ce n'est pas sans serrement de cœur que la résolution de ne plus se réunir le jeudi fut prise.

Signe des temps, penserez-vous, la jeunesse ne veut plus s'astreindre à une certaine discipline obligatoire pour parvenir à des exécutions parfaites. Ceux qui critiqueront notre décision **« irrévocable »** en sont probablement les auteurs volontaires ou « involontaires ». L'Union Chorale Suisse était la seule de ce genre en Belgique, son effacement au sein de nos Sociétés sera sûrement regretté.

L'Union fait la force, dit-on; il paraît que tout Suisse est né chanteur, aime le chant, alors pourquoi si peu d'empressement pour se grouper ? Amis Suisses de Bruxelles vous êtes **tous** responsables de la disparition de L'Union Chorale qui remplissait toujours une partie des programmes de nos fêtes et que vous aimiez entendre, car nulle société ne savait faire revivre le souvenir de notre belle Suisse, aussi bien que la Chorale par des chants si spécifiquement suisses, rappelant notre jeunesse et les beaux jours passés. Le sort en est jeté, notre dernière parution en public fut la fête de Noël Suisse 1967.

Voilà quelques nouvelles de L'Union Chorale qui termine son existence après 54 ans d'efforts, faute de **« chanteurs ».**

**Le Comité.**

**RACLETTE**

chaque soir, du 29-1 au 5-2-68, au restaurant de la

MAISON SUISSE

### SECTION DES JEUNES SUISSES DE BELGIQUE

Le samedi 24 février dès 11 heures du matin

### GRANDE JOURNEE DES JEUNES

**à la Maison Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4,** avec notamment Andri BISAZ, venu spécialement de Berne pour vous exposer l'activité du service des jeunes du SSE et vous parler des camps.

En plus, discussions sur différents sujets et soirée dansante. Pour tous renseignements ou suggestions s'adresser à **Marco STEINER, 7 Selland, Mortsel/Antwerpen** qui vous enverra le programme détaillé de cette manifestation.

**Le samedi 3 février à 20 heures précises**

**GRAND SOIREE DE LOTO**

à la Maison Suisse

organisée par

**L'Union Suisse de Bruxelles**

Magnifiques quines : gibier, volaille, vins, etc.
Tous les Suisses et leurs amis sont invités à venir tenter leur chance.

### CHEZ LES NEUCHATELOIS

Comme le veut la tradition, rendez-vous le **vendredi 1er mars** pour fêter à la Maison Suisse, à **19 h. 30,** le 120e anniversaire de l'indépendance de notre République.

Invitation cordiale à tous, Neuchâtelois, Confédérés et Amis. Prière de s'inscrire auprès de Louis Gindraux, Président, 41, rue Emile Lecomte, Bruxelles 18, tél. 43.23.31.

---

### PROCHAIN COURRIER :

Parution prévue avril 68. Articles et communications à envoyer au plus tard le 28 mars 1968.

---


### Le COURRIER SUISSE :

**2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4. C.C.P. 387.48**

**Editeur responsable :**
J. PIERREHUMBERT, 151, avenue Chazal, Bruxelles 3.

**Commission de rédaction :** Cl. HAUSER, A. W. KLOPFENSTEIN, J. PIERREHUMBERT, Bruxelles.

Imprimerie Efbé, 623, chaussée de Mons, Bruxelles 7.